

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Marine Machinery and Services / Machineries et
services maritimes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Soutien d'étude tech. ing. SETI	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7048-090005/D	Date 2012-09-21
Client Reference No. - N° de référence du client F7048-090005	Amendment No. - N° modif. 008
File No. - N° de dossier 040ml.F7048-090005	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$SML-040-23124	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2012-08-30 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-26	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hicks, Angela	Buyer Id - Id de l'acheteur 040ml
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8259 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification 008

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION EST ÉMISE AFIN DE PUBLIER L'ENSEMBLE NO 8 DE QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES ET DE RÉPONSES DU CANADA ET AFIN DE MODIFIER LA PARTIE 5 DE LA DAMA.

1. Ensemble no 8 de Questions et Réponses

Q28 À propos de la réponse offerte à la question 26, « En l'absence de raisons contraignantes, le Canada n'accorde aucune prolongation de la date de clôture des soumissions », nous croyons que les raisons suivantes sont contraignantes :

a) des compagnies entrent dans le marché SETI de façon constante et ainsi pour ces compagnies, dans l'intérêt d'être équitable et d'offrir une égalité des chances, nous réitérons que notre demande de prolongation de la date de clôture des soumissions.

b) la complexité de la structure d'évaluation crée des défis supplémentaires aux nouveaux entrants et ceci est reconnu dans le document de la DAMA. Section 2.2 des Instructions à l'intention des fournisseurs recommande de commencer à la fin de la méthodologie et de construire en revenant vers le début.

c) Une prolongation de la date de clôture n'aura pas d'impacts négatifs à la Garde côtière canadienne, ni aux détenteurs actuels d'AMA, tels que les besoins SETI continuent à être satisfaits pendant que le nouveau processus suit son cours.

Ainsi nous demandons encore une prolongation jusqu'au 16 octobre 2012.

R28 Encore, le Canada ne trouve aucune raison contraignante dans la question du soumissionnaire et les énoncés pour accorder une autre prolongation à la date de clôture de l'invitation. Veuillez référer à la Réponse 26.

Q29 Suite à la réponse reçue pour la question 16 dans lequel il est déclaré : « En réponse à la première question non, les accords commerciaux internationaux ne s'appliquent pas à cette DAMA. En réponse à la deuxième question, oui, en vertu de l'ACI, la Politique sur le contenu canadien s'applique à cette DAMA. »

La Politique sur le contenu canadien se lit comme suit:

« La Politique s'applique uniquement aux marchés réalisés par Approvisionnements et Services Canada (ASC), qui fait maintenant partie de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Par conséquent, cette politique s'appliquera en règle générale à la passation de contrats pour des biens et des services par la Direction générale des approvisionnements, sauf pour les catégories d'achats qui ne relevaient pas de l'ancien

ASC. De plus, la Politique ne s'applique pas lorsqu'un autre ministère du gouvernement passe ses propres marchés et, en règle générale, elle ne s'appliquerait pas aux marchés de travaux de construction qui ont été passés antérieurement par l'ancien Travaux publics Canada. » La DAMA est la création d'une liste de fournisseurs avec lesquels la Garde côtière canadienne fera ses propres contrats via des processus DP individuels. La DAMA elle-même n'est pas un marché. Par conséquent, conformément à la formulation politique du contenu canadien, la Politique ne s'applique pas. Donc veuillez expliquer comment les marchés résultants menés par la Garde côtière canadienne pourrait être limités aux services canadiens en conformité avec la Politique sur le contenu canadien?

- R29 Cette DAMA provient de TPSGC et TPSGC est le responsable de l'AMA. La GCC ne fait pas ses propres contrats dans ce cas. S'il vous plaît se référer à la réponse 16.
- Q30 Est-ce que les tarifs journaliers des détenteurs du présent AMA GCC SETI sont inclus dans le calcul pour la détermination de la conformité financière des nouveaux soumissionnaires ou les nouveaux tarifs journaliers maximums du soumissionnaire sont-ils uniquement utilisés dans le calcul de la conformité financière ?
- R30 Cette question n'est pas pertinente au processus d'approvisionnement actuel. Le soumissionnaire est prié de soumettre sa proposition financière conformément à la DAMA. Veuillez vous reporter à la réponse 22.
- Q31 À l'annexe B, section 3.2, les soumissionnaires doivent-ils proposer des ressources pour chacun des 8 niveaux professionnels pour chaque domaine d'expertise coté? À ce jour, 1 domaine d'expertise 8 ressources, 2 domaines d'expertise 16 ressources, etc. Il faut comprendre qu'une ressource peut apparaître à son niveau et à un niveau inférieur ainsi que dans une autre discipline tant au niveau plus élevé qu'au niveau inférieur?
- R31 Non. Non. Veuillez-vous référer à la réponse 14.
- Q32 Veuillez préciser la définition de « administrateur ». Cela comporte-t-il quiconque portant le titre de directeur au sein de l'entreprise?
- R32 Le soumissionnaire doit se référer à la Partie 5, article 1.1. La réponse est non. Ce n'est pas toutes les personnes au sein de l'entreprise avec un titre de directeur, mais comme une condition préalable, le soumissionnaire est tenu de fournir la liste des directeurs qui siègent sur l'actuel Conseil d'administration de l'entreprise, selon les besoins, l'acheteur pourra demander et obtenir un formulaire de consentement de ces derniers.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F7048-090005/D

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7048-090005

Amd. No. - N° de la modif.

008

File No. - N° du dossier

040mlF7048-090005

Buyer ID - Id de l'acheteur

040ml

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Modifier l'article 1.1 (b) à la Partie 5 comme suit :

Effacer : le texte au complet.

Insérer : en présentant une soumission le Soumissionnaire accepte que si le Canada le demande, il fournira un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) pour chacun des individus sur la liste demandée en (a) du présent article.